

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Le dix-sept décembre de l'an deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le onze décembre de l'an deux mille vingt, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Compte-tenu de la crise sanitaire et du confinement, la séance se déroule en visioconférence conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE, M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DA GRAÇA SOARES à Mme CASAL DIT ESTEBAN
Mme FOUCAULT à Mme THEISEN
M. HULIN à M. CHASTAGNER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉSIGNE

- Mme CASAL DIT ESTEBAN secrétaire de séance,

VOTE

- sur la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021, après présentation par le cabinet Michel Klopfer de l'analyse financière rétrospective et prospective de la commune ; ainsi que la présentation du rapport d'orientations budgétaires, par 25 voix pour, 2 voix contre (M. CHASTAGNER et M. FASS) et 6 abstentions (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL et Mme CLEVEDE),

APPROUVE

- l'offre de prêt de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce prêt,

APPROUVE

- le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Bois Lorient, le plan de financement prévisionnel, et autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région Île-de-France à hauteur de 69 785 € HT et tout autre financeur le cas échéant, et à signer tout document afférent à ces demandes,

DÉCIDE

- la création d'un service au sein du budget principal dit « Activités soumises à la TVA », service assujéti à la TVA au réel normal mensuel à compter du 1^{er} janvier 2020, et appliquant la nomenclature M14 des collectivités et établissements de plus de 10 000 habitants ; et autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables liées au transfert de crédits vers le service « Activités soumises à la TVA », ce transfert comptable s'accompagnant d'un transfert des dépenses déjà payées et/ou engagées, et à solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA et la création de ce service auprès des services fiscaux,

DÉCIDE

- de fixer les tarifs pour les prestations municipales pour l'année civile 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent, par 26 voix pour et 7 abstentions (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et M. FASS)

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au contrat de coopération conclu avec la Communauté Paris-Saclay et le Département de l'Essonne pour la fourniture d'équipements de protection contre la Covid-19 pour un montant de 1041,60 € TTC,

DONNE

- son accord pour inscrire l'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement du budget primitif 2021 jusqu'à l'adoption de celui-ci, à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2020, par 25 voix pour et 8 abstentions (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLEVEDE et M. FASS),

DÉCIDE

- d'attribuer une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale d'un montant de 200 000 € au titre de l'exercice 2021, ces dépenses seront inscrites au budget 2021,

AUTORISE

- l'exonération du loyer de novembre 2020 pour le golf de Verrières-le-Buisson pour un montant de 1 699,36 € et charge Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision,

APPROUVE

- l'adhésion de la commune de Bièvres (91) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF),

APPROUVE

- l'adhésion des communes de Saclay (91), Toussus-le-Noble (78) et Châteaufort (78) au Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB),

ÉMET

- un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, pour l'année 2021, par 29 voix pour, 3 voix contre (M. TRÉBULLE, M. MORDEFROID et Mme GUILLANTON) et 1 abstention (M. MILONNET),

APPROUVE

- les termes de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société JCDecaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents y afférents, par 25 voix pour, 6 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, M. CHASTAGNER et M. FASS) et 2 abstentions (Mme QUINQUENEL et Mme CLEVEDE),

DÉCIDE

- la création de cinq postes d'adjoint d'animation territorial de 2^e classe à temps complet, la création d'un grade de technicien territorial et la suppression de cinq postes : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe, agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe et adjoint administratif principal de 2^e classe,

DÉCIDE

- l'actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois suivants : catégorie A : ingénieur, assistant socio-éducatif, éducateur de jeunes enfants, psychologue, cadre de santé puéricultrice, puéricultrice, cadre de santé infirmier, infirmier en soins généraux ; catégorie B : technicien, infirmier ; catégorie C : auxiliaire de puériculture,

DÉCIDE

- d'adhérer au service commun « hygiène et sécurité au travail » de la Communauté Paris-Saclay pour la seule partie dédiée aux missions de médecine préventive et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à ce service commun,

APPROUVE

- la convention d'intervention foncière à passer entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France, la Communauté Paris-Saclay et la commune de Verrières-le-Buisson, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision ainsi que tous les actes en découlant, et à signer tous les documents afférents, par 25 voix pour, 7 voix contre (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et M. FASS) et 1 abstention (Mme CLEVEDE),

DONNE

- délégation à Monsieur le Maire de se constituer partie civile au nom de la ville pour les infractions commises au code de l'urbanisme concernant la parcelle cadastrée section AC173 du territoire de la ville de Verrières-le-Buisson, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire au suivi de cette procédure et notamment à procéder au versement des frais éventuels d'expertise et de consignation,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Jean Moulin dans le cadre des animations du collège.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N° 106 Signature d'un contrat pour l'automatisation de la gestion des factures d'énergies et de fluides pour les bâtiments communaux, l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore avec la société CetAA, pour un montant TTC de 14 966,10 € par an
- N° 107 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson
- N° 108 Signature d'un avenant n° 1 au marché n° 638 relatif à la concession d'emplacements du domaine public de la ville de Verrières-le-Buisson pour l'installation de mobilier publicitaire
- N° 109 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Un vache de manège et son orgameuh » avec le Théâtre de la Toupine dans le cadre du Festival Hors Scène les 26 et 27 juin 2021, pour un montant de 4 284,78 € TTC
- N° 110 Signature d'une convention de résidence avec La Communauté inavouable dans le cadre des « Permutations » qui auront lieu du jeudi 10 décembre au samedi 12 décembre, pour un montant de 1 040 € net
- N° 111 Demande de subvention au Département de l'Essonne d'un montant de 1 700 € pour les activités culturelles et sportives mises en place pendant les mois de juillet et août 2020 à destination des jeunes

- N°112 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Phédre ! » avec la Fondation pour l'art dramatique c/o Théâtre Vidy-Lausanne et la 2b Company relatif à l'annulation et à l'indemnisation du spectacle initialement prévu le dimanche 15 novembre à 17h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant net de 1 877,35€
- N° 113 Signature de l'avenant au contrat du spectacle « Conférence de choses » avec 2b Company relatif à l'annulation et à l'indemnisation du spectacle initialement prévu le samedi 14 novembre 2020 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 1 200 € net
- N° 114 Signature du contrat de cession du spectacle « Le concert dont vous êtes l'auteur » avec Art&Co pour la présentation du spectacle le samedi 13 mars 2021 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 527,80 € net
- N° 115 Signature de l'avenant n° 2 au marché public n° 973 relatif à l'émission et livraison de titres restaurant pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson, pour un montant de 64 800 € TTC
- N° 116 Signature du contrat de cession du spectacle « Sherlock Holmes et le mystère de la Vallée de Boscombe » avec la Cie Tête en l'Air pour la présentation du spectacle le samedi 10 avril 2021 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 4 953,44 € net
- N° 117 Signature d'un avenant avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Insolite » qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2021 à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux
- N° 118 Signature d'un avenant avec Thomas Detwiler dans le cadre de l'exposition « Insolite » qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2021 à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux
- N° 119 Signature de l'avenant n°2 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les Déclinaisons de la Navarre » avec l'association PJPP, relatif au paiement d'un coût plateau du spectacle initialement prévu le samedi 5 décembre 2020 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 1 426 € net
- N° 120 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson
- N° 121 Signature d'un contrat avec la Société UP, pour l'acceptation de Chèques Culture à l'Espace Bernard Mantienne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.



**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay**

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».